

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le deuxième (2^e) jour du mois de février 2015, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents les membres du conseil suivants :

Mesdames Diane Dufour et Simone Lepoutre ainsi que messieurs Gilles Harvey, Jean-Guy Harvey, Réjean Hébert et Claude Poulin, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Sont aussi présents madame Sylvie Foster, directrice générale et monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 01 et prend fin immédiatement (aucune question).

Rés # 15-02-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption en ajoutant le point :

9.2.1 Résolution d'appui dans le dossier "Produits Forestiers Résolu".

Rés # 15-02-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 JANVIER 2015

Tous les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2015, et ce, avec dispense de lecture, une copie conforme leur ayant été remise dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 15-02-03 COMPTES

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C1502637 à C15022702)	172 467,13 \$
- Salaires et rémunérations des élus	34 410,74 \$
- Frais de déplacement	790,17 \$
TOTAL	207 668,04 \$

Rés # 15-02-04 VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'expédier la liste des personnes qui n'ont pas entièrement acquitté leur compte de taxes 2013 à la MRC de Charlevoix-Est, en vue de la vente d'immeubles pour le non-paiement de taxes ;
- d'inscrire également, sur la liste que nous transmet la Commission Scolaire de Charlevoix, le montant échu des taxes des personnes figurant sur ladite liste en vue de cette vente d'immeubles pour non-paiement de taxes ;
- et d'autoriser Mme Sylvie Foster, directrice générale / secrétaire-trésorière, ou M. Gérald Bouchard, directeur général adjoint, à se rendre à la MRC de Charlevoix-Est à la mi-juin pour assister à la vente de ces immeubles. Ces derniers sont autorisés à enchérir et acquérir, le cas échéant, au nom de notre municipalité, les immeubles érigés sur notre territoire;
- qu'un avis recommandé a déjà été expédié aux propriétaires concernés;
- qu'une copie de la susdite liste soit transmise à la Commission Scolaire de Charlevoix.

c.c. MRC de Charlevoix-Est

Rés # 15-02-05 PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME "SUBVENTION SALARIALE"

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière, pour un (1) emploi, dans le cadre du programme "Subvention salariale".

Monsieur le maire, Sylvain Tremblay, ou le maire suppléant et/ou la directrice générale, madame Sylvie Foster, ou son adjoint, sont par la présente, autorisés à signer tout document en rapport avec ladite demande.

Rés # 15-02-06 PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME "INTÉGRATION À L'EMPLOI"

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière, pour un (1) emploi, dans le cadre du programme "Intégration à l'emploi 2015".

Monsieur le maire, Sylvain Tremblay, ou le maire suppléant et/ou la directrice générale, madame Sylvie Foster, ou son adjoint, sont par la présente autorisés à signer tout document en rapport avec ladite demande.

**Rés # 15-02-07 PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU
PROGRAMME "D'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIRS POUR
LES PERSONNES HANDICAPÉES 2015-2016"**

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du "Programme d'accompagnement en loisirs pour les personnes handicapées 2015-2016".

Monsieur le maire, Sylvain Tremblay, ou le maire suppléant et/ou la directrice générale, madame Sylvie Foster, ou son adjoint, sont par la présente autorisés à signer tout document en rapport avec ladite demande.

**Rés # 15-02-08 APPUI À "MADA" POUR LE PROJET POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE VIE DES PERSONNES ÂNÉES**

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le projet de la SDEDS, qui sera présenté dans le cadre de l'*Entente spécifique portant sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région de la Capitale-Nationale*.

L'appui à ce projet comprend une contribution en biens et services de la municipalité, soit le prêt de matériel, de main d'œuvre et de véhicules.

**Rés # 15-02-09 REMPLACER LE "REER COLLECTIF" DES EMPLOYÉS
MUNICIPAUX PAR UN "RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE
RETRAITE (RVER)"**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de remplacer le "REER collectif" des employés municipaux par un "régime volontaire d'épargne retraite (RVER)", qui sera effectif le 1^{er} avril 2015.

Rés # 15-02-10 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 193

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est unanimement résolu d'adopter le règlement portant le numéro 193, relatif à l'adhésion de la Municipalité de Saint-Siméon à un régime de retraite constitué par la Loi sur le Régime de retraite des élus municipaux, pour le maire.

Que copie du présent règlement soit transmise à la *Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARA)*, au *ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* et à la *MRC de Charlevoix-Est*.

Il y a dispense de lecture puisqu'une copie du projet de règlement a déjà été remise à tous les membres du conseil lors de la présentation de l'avis de motion. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Rés # 15-02-11 MANDAT À NOS PROCUREURS DANS LE DOSSIER "CARCO"

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de mandater nos procureurs en vue de négocier un arrangement dans le dossier "Les Entreprises CARCO inc." contre "Simon Thivierge et fils inc.", relativement aux travaux de restauration du quai de Port-au-Persil. Un budget approximatif de 2 000 \$ est alloué pour ladite procédure.

Rés # 15-02-12 REPORT DE LA DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS D'AVRIL 2015

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de modifier la résolution # 14-12-06 afin de reporter la séance ordinaire du lundi 6 avril au mardi 7 avril 2015, le lundi 6 avril étant un jour férié.

Qu'un avis public soit affiché aux endroits désignés par le conseil, sur notre site Web et sur notre Facebook.

Rés # 15-02-13 LISTE DE NOS PRIORITÉS 2015 À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de faire parvenir au directeur du poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Charlevoix-Est, une liste des priorités d'intervention et de nos activités 2015, pour lesquelles nous demandons une attention particulière de la part de celle-ci (SQ), dans les limites de notre municipalité.

Rés # 15-02-14 FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU' en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Siméon désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Siméon prévoit la formation de neuf (9) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Charlevoix-Est en conformité avec l'article 6 du Programme;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Réjean Hébert, appuyé par monsieur Gilles Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Charlevoix-Est.

Rés # 15-02-15 EMBAUCHE DE DEUX NOUVEAUX POMPIERS VOLONTAIRES

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'embauche de messieurs Jean-François Foster et Maxime Demers comme pompiers volontaires.

c.c. Messieurs Jean-François Foster et Maxime Demers

Rés # 15-02-16 ACHAT TRAÎNEAU D'ÉVACUATION ET/OU DE SURVIE

ATTENDU QUE la municipalité, de par la résolution # 15-01-06, a entamé un processus en vue de trouver du financement pour procéder à l'achat d'un nouveau traîneau d'évacuation et/ou de survie auprès des organismes pouvant éventuellement en avoir besoin, soit :

- la MRC de Charlevoix-Est ;
- la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine ;
- le Club de motoneiges Les Aventuriers de Charlevoix ;
- le Club V.T.T. du Grand Charlevoix ;
- etc.

ATTENDU QU' un ambulancier ou un premier répondant ne peut accompagner la personne blessée prenant place dans notre traîneau actuel ;

ATTENDU QU' avec notre traîneau actuel, notre service de sécurité en incendie ne peut emprunter le réseau routier, tant municipal que provincial ;

ATTENDU QUE le service ambulancier nous a informé d'un refus de travail s'il devait évacuer une personne avec le traîneau actuel ;

ATTENDU QUE notre traîneau d'évacuation et/ou de survie est donc devenu très désuet et ne répond plus aux normes actuelles pour un tel service ;

ATTENDU QUE notre service en sécurité incendie dessert, en plus de notre municipalité, le TNO de la MRC de Charlevoix-Est (secteur de Sagard et Mont-Élie) ;

ATTENDU QUE nous avons aussi une entente avec toutes les municipalités de la MRC de Charlevoix-Est pour une desserte régionale au besoin ;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal procède à l'achat d'un nouveau "traîneau d'évacuation et/ou de survie, avec un toit de toile et une remorque d'aluminium". Le *Club de motoneiges Les Aventuriers de Charlevoix* est mandaté pour procéder aux démarches pour son acquisition.

Rés # 15-02-17 ADOPTION DE L'ESTIMÉ DES COÛTS RELATIFS À L'ACHAT DE LUMINAIRES DE RUE À "DEL"

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'estimation des coûts relatifs à l'achat de 239 luminaires de rue à "DEL" et autant de photocellules, au montant de 45 500 \$.

Rés # 15-02-18 ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES POUR LE RENOUELEMENT DU FINANCEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 18 (EAU POTABLE)

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 18, la Municipalité de Saint-Siméon souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique "Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal", des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 18 février 2015, au montant de 2 319 000 \$;

ATTENDU QU' à la suite de cette demande, la Municipalité de Saint-Siméon a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque Nationale inc.	99,05400	382 000 \$	1,30000 %	2016	1,89287 %
		393 000 \$	1,40000 %	2017	
		406 000 \$	1,50000 %	2018	
		418 000 \$	1,60000 %	2019	
		720 000 \$	1,70000 %	2020	
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,82000	382 000 \$	1,30000 %	2016	1,96730 %
		393 000 \$	1,40000 %	2017	
		406 000 \$	1,50000 %	2018	
		418 000 \$	1,60000 %	2019	
		720 000 \$	1,70000 %	2020	

ATTENDU QUE l'offre provenant de Financière Banque Nationale inc. s'est avérée la plus avantageuse ;

POUR CES
MOTIFS,

sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 319 000 \$ de la Municipalité de Saint-Siméon soit adjugée à la Financière Banque Nationale inc. ;

QUE demande soit faite à ces derniers de mandater *Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS)* pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé "Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises".

Rés # 15-02-19

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE

ATTENDU QUE,

conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de celui-ci, la Municipalité de Saint-Siméon souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 319 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
18	1 914 500 \$
18	404 500 \$

ATTENDU QUE,

pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces obligations sont émises;

POUR CES
MOTIFS

sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE le règlement d'emprunt indiqué précédemment soit amendé, s'il y a lieu, afin qu'il soit conforme à qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard dudit règlement compris dans l'émission de 2 319 000 \$;
- QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 18 février 2015;
- QUE ces obligations soient immatriculées au nom de *Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS)* et soient déposées auprès de CDS;
- QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé "Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises";
- QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :
- Caisse Populaire Desjardins De l'Estuaire (Charlevoix)
417, rue Saint-Laurent, C.P. 87
Saint-Siméon (Québec) G0T 1X0;
- QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 18 février et le 18 août de chaque année;
- QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);
- QUE les obligations soient signées par le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière. La Municipalité de Saint-Siméon, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Rés # 15-02-20 ADOPTION DU TABLEAU COMBINÉ

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'adoption du *sommaire du tableau combiné* relatif au refinancement du règlement numéro 18 :

SOMMAIRE DU TABLEAU COMBINÉ

Municipalité/organisme: 15058 M Saint-Siméon

No du financement : 4

Date de l'émission: 18 février 2015

Nbre de règlements refinancement:	1	Montant refinancement:	2 319 000 \$
-----------------------------------	---	------------------------	--------------

Nbre de règlements nouvel argent:	0	Montant nouvel argent:	0 \$
-----------------------------------	---	------------------------	------

Nbre de règlements total:	1	Montant total de l'émission:	2 319 000 \$
---------------------------	---	------------------------------	--------------

Règlements faisant l'objet: 18
de la présente émission

Rés # 15-02-21 VENTE DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 165 RUE SAINT-ERNEST

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la promesse d'achat produite par M. Nicolas Hardy, le 20 janvier 2015, relativement à l'immeuble municipal situé au 165 de la rue Saint-Ernest, au prix de 45 000 \$.

Rés # 15-02-22 DÉPLACEMENT D'UNE ENSEIGNE DE LA MUNICIPALITÉ

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de déplacer l'enseigne de notre municipalité, située sur la route 138 d'environ 100 mètres vers Saint-Siméon. Une entente à cet effet devra être conclue avec le propriétaire du terrain visé. Par le fait même l'entente signée avec M. Rosaire Tremblay prendra fin.

Rés # 15-02-23 RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX DE L'HÔTEL DE VILLE

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'inclure, dans la programmation des travaux à soumettre dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ)*, le réaménagement des bureaux municipaux de l'hôtel de ville, selon les plans d'estimés préparés par M. Normand Desgagné, architecte.

Rés # 15-02-24 TRAVAUX PRÉSENTÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018 (TECQ)

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

POUR CES
MOTIFS

sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers QUE :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Rés # 15-02-25

CONFECTION COMPTOIR D'ACCUEIL DE LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE nous avons demandé et reçu trois (3) propositions, relativement à la *confection d'un comptoir d'accueil pour la bibliothèque municipale*, auprès des entreprises suivantes :

- Menuiserie J.-C. Tremblay;
- Ébénisterie Adelard ;
- Menuiserie architecturale Dominique Deschênes ;

ATTENDU QUE l'entreprise " Menuiserie J.-C. Tremblay " a soumis le plus bas prix ;

POUR CES
MOTIFS

sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat relatif à la *confection d'un comptoir d'accueil pour la bibliothèque municipale*, à l'entreprise ayant soumis le plus bas prix, soit "Menuiserie J.-C. Tremblay", selon l'offre déposée en date du 20 janvier 2015, au montant de 2 540 \$, plus les taxes.

**Rés # 15-02-26 RATIFIER DEMANDE PROLONGATION DE LA CONVENTION
INTERVENUE AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES
COMMUNICATIONS (MCC) POUR LA BIBLIOTHÈQUE**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier la demande adressée au ministère de la Culture et des Communications (MCC), afin de demander de prolonger de six (6) mois la convention intervenue avec notre municipalité, relativement aux travaux de rénovation de la bibliothèque municipale.

**Rés # 15-02-27 OFFRE D'EMPLOI POUR UN POSTE DE "PRÉPOSÉ(E) EN
CONCIERGERIE ET EN MAINTENANCE"**

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à un appel d'offre pour combler un poste de "préposé(e) en conciergerie et en maintenance".

**Rés # 15-02-28 OFFRE D'EMPLOI POUR L'EMBAUCHE DES EMPLOYÉ(E)S DU
CAMP DE JOUR**

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à un appel d'offre pour l'embauche des monitrices et/ou moniteurs pour le "Camp de Jour 2015".

**Rés # 15-02-29 LOCATION D'UN AUTOBUS POUR LA SOIRÉE DE LA REINE
DES CARNAVALS DE CHARLEVOIX**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la location d'un autobus pour transporter les personnes désirant se rendre à la soirée de couronnement de la Reine des carnivals de Charlevoix, qui se tiendra à Saint-Aimé-des-Lacs, le samedi 14 mars prochain.

Rés # 15-02-30 AMENDER LA RÉOLUTION # 11-02-31, RELATIVE AU CAUTIONNEMENT DE LA CHANTEAUFÊTE DE CHARLEVOIX

Sur proposition de Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'amender le premier paragraphe du point "3" de la résolution # 11-02-31, relative au cautionnement avec *Les Productions de la ChantEauFête de Charlevoix*. Celui-ci passera de 30 000 \$ à 10 000 \$.

Rés # 15-02-31 ENTENTE DE PARTENARIAT 2015 AVEC LES PRODUCTIONS DE LA CHANTEAUFÊTE DE CHARLEVOIX

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est majoritairement résolu d'adopter l'entente de partenariat avec "*Les Productions de la ChantEauFête de Charlevoix*" pour 2015, selon les termes suivants, soit :

- La Municipalité de Saint-Siméon reporte l'engagement de son agent de développement en culture et en tourisme en 2016.
- En 2015, la Municipalité de Saint-Siméon versera à "*Les Productions de la ChantEauFête de Charlevoix*" une aide financière de 30 000 \$, répartie de la façon suivante :
 - o 25 000 \$ pour défrayer les coûts reliés à l'embauche d'une personne ressource, soit M. Serge Minville;
 - o 5 000 \$ pour le plan de visibilité.

Cette somme sera versée de la façon suivante :

- o 15 000 \$ immédiatement;
- o 10 000 \$ avant la tenue de l'événement;
- o 5 000 \$ après la tenue de l'événement.

Cette aide financière est conditionnelle à ce que :

- L'organisme "*Les Productions de la ChantEauFête de Charlevoix*" s'engage à embaucher M. Serge Minville. Son mandat devra inclure l'obligation que celui-ci soit affecté à d'autres tâches connexes à l'animation du milieu et de préparer un cahier de charges pour l'organisme.
- La Municipalité de Saint-Siméon appuie la demande d'aide financière de "*Les Productions de la ChantEauFête de Charlevoix*" au programme "Pacte rural municipal" pour un montant de 12 408 \$, provenant du solde du budget de l'année 2014.

POUR : M. Gilles Harvey, M. Jean-Guy Harvey et M. Réjean Hébert;
CONTRE : M. Claude Poulin, Mme Simone Lepoutre et Mme Diane Dufour;

Suite à l'égalité des votes, monsieur le maire, exerce son droit de vote et se prononce POUR l'adoption de la susdite résolution, telle que présentée.

La présente résolution abroge la résolution # 14-11-22.

Rés # 15-02-32 FÊTE DES VOISINS 2015

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'inscrire la Municipalité de Saint-Siméon à la *Fête des Voisins 2015* qui se tiendra le samedi 6 juin prochain.

Rés # 15-02-33 APPEL D'OFFRES POUR L'EMBAUCHE D'UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT EN CULTURE ET TOURISME

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu sur division des conseillers, Mme Simone Lepoutre étant "contre" celle-ci, de reporter l'embauche d'un *agent de développement en culture et tourisme* à l'an prochain, soit 2016.

Rés # 15-02-34 DEMANDE D'AIDE ADRESSÉE AU GOUVERNEMENT PROVINCIAL POUR PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU - USINE DE CLERMONT

CONSIDÉRANT l'importance de la papetière de Clermont pour la région de Charlevoix, notamment en ce qui a trait aux emplois de qualité qu'elle procure au milieu;

CONSIDÉRANT que cette importance s'est reflétée lors de la marche d'appui aux travailleurs de l'usine qui s'est tenue le 25 janvier dernier dans les rues de Clermont avec la participation de plus de 1 500 personnes;

CONSIDÉRANT que l'usine de Clermont de Produits forestiers Résolu constitue le dernier moteur industriel d'envergure sur notre territoire;

CONSIDÉRANT que l'économie charlevoisienne va souffrir énormément de la fermeture d'une machine (machine numéro 4), et encore davantage de la fermeture d'une deuxième, si la machine numéro 5 vient à fermer, elle aussi;

CONSIDÉRANT les avantages concédés par le gouvernement à d'autres papetières au Québec, notamment en ce qui a trait à l'électricité;

À CES CAUSES, sur proposition de Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander aux ministères concernés ainsi que, plus spécifiquement, au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Laurent Lessard, ce qui suit :

- D'accorder à la papetière de Clermont les mêmes avantages qui ont été accordés aux papetières de Gatineau, Dolbeau et Baie-Comeau, sous la forme qu'ils jugeront comme étant la meilleure afin que la papetière de Clermont puisse compétitionner à armes égales avec les autres papetières;
- D'offrir à la région de Charlevoix des mesures économiques incitatives qui l'aideront à se refaire une économie industrielle.

c.c. Mme Caroline Simard, Députée de Charlevoix-Côte de Beauré
MRC de Charlevoix-Est
Ville de Clermont

Rés # 15-02-35 DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- COMUR, cotisation 2015	100,00 \$
- L'Association des directeurs municipaux du Québec, cotisations (DG et DGA) 2015 (plus taxes)	1 326,00 \$
- Tourisme Charlevoix, cotisation annuelle pour le camping (plus taxes)	568,61 \$
- Réseau BIBLIO, cotisation annuelle (plus taxes)	5 076,40 \$

CORRESPONDANCE :

- **DOMAINE DE LA CHUTE**
Demande d'installation d'une lumière de rue à l'intersection de la route 138 avec le chemin menant à la pourvoirie – Demande refusée.
- **MRC DE CHARLEVOIX-EST**
Déplacement de la conseillère en sécurité civile du Québec.
- **PATRIMOINE CANADIEN**
50^e anniversaire du drapeau national du Canada.
- **OFFRE DE SERVICES :**
 - o M. Reno Côté (manœuvre).

Une seconde période de questions réservée au public débute à 20 h 07 et prend fin à 20 h 17.

Rés # 15-02-36 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 20 h 17.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Sylvie Foster
Directrice générale